A Douai, un crucifix dérange

09/04/2009 à 10h47

Une institutrice retraitée, âgée de 89 ans, a porté plainte contre la présence d'un crucifix sur le mur d'une cantine scolaire de la région de Douai, à Wandignies-Hamage.

Accroché au mur depuis les années 1960, le crucifix vient d'être dissimulé par deux volets en bois, à la suite d'une décision du tribunal administratif de Lille. **« On n'avait même pas pensé que ça pouvait gêner » s'étonne le maire, Erich Frison qui a fait appel du jugement.**

Les villageois ont décidé de se mobiliser contre cette décision. Une pétition de protestation a circulé dans le village. Au nom de cette laïcité obsessionnellement antichrétienne, ne va-ton pas aussi interdire les crucifix dans les églises qui sont dans de nombreux cas la propriété de l'Etat ? Et dire que c'est l'Eglise qu'on accuse d'intolérance…

Novopress